



MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS

1, ROUTE DU CARREFOUR, VAL-DES-MONTS (QUÉBEC) J8N 4E9
TÉLÉPHONE : 819 457-9400 – TÉLÉCOPIEUR : 819 457-4141
SITE WEB : www.val-des-monts.net

Direction des services opérationnels
- Travaux publics

COMMUNIQUÉ

PERMIS DE BRÛLAGE ET DE FEUX D'ARTIFICE

Val-des-Monts, le 24 août 2017. – La Municipalité de Val-des-Monts désire informer sa population du nouveau mode de fonctionnement concernant les permis de brûlage et de feux d'artifice. Veuillez noter que le site de brûlage ou de feux d'artifice doit être inspecté par le service de Sécurité incendie avant l'émission du permis et avant la date de l'évènement et ce, afin de s'assurer du respect des normes de sécurité prévues par le règlement uniformisé portant le numéro 16-RM-05. Le service de Sécurité incendie dispose d'un délai de 48 heures ouvrables pour procéder à l'inspection du ou des sites inscrits sur la demande de permis.

Nous vous invitons à compléter votre demande de permis en ligne, via le site Internet de la Municipalité au www.val-des-monts.net, dans la section « **Formulaires de demandes en ligne** », sous la section « **Sécurité incendie** ». Vous pouvez également transmettre votre demande par télécopieur, au 819 457-4141. Les paiements par carte de crédit Visa ou MasterCard seront acceptés. Toutefois, si vous désirez effectuer le paiement en argent comptant ou par « Interac », veuillez produire votre demande à l'édifice du Carrefour durant les heures d'ouverture.

Pour toutes questions ou pour nous faire part de vos commentaires concernant les demandes de permis de brûlage et de feux d'artifice, veuillez contacter monsieur Francis Lacharité, directeur du service de Sécurité incendie, aux coordonnées ci-dessous.

– 30 –

Source : Monsieur Francis Lacharité
Directeur du service de Sécurité incendie
Municipalité de Val-des-Monts
Téléphone : 819 457-9400, poste 2212
Télécopieur : 819 457-4141
Courriel : francislacharite@val-des-monts.net